



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1<sup>er</sup> OCTOBRE 1983 — VOL. 3, NO. 2

## LE GAZ NATUREL



La circulation a été passablement perturbée durant les derniers mois en raison des travaux pour l'installation des conduites pour le gaz naturel. Grâce à la collaboration des automobilistes et de la population en général, ces travaux ont été exécutés rapidement et sans incident ou accident. On trouvera d'autres détails en page 4.

(Photo: Club de Photos Ancienne-Lorette par Rolland Hamel).

## SOMMAIRE

- Les Élections
- Les garages d'hiver
- Le recyclage
- La prévention
- Les mesures d'urgence
- La réglementation sur les chiens
- Le gaz naturel

### AVIS AUX ORGANISMES DE LA VILLE:

Le Loretain met à la disposition des organismes dont les noms apparaissent en page 8 un espace pour annoncer gratuitement les activités à venir. Les groupements intéressés doivent faire parvenir tous les détails au bureau du directeur général à 872-9811 avant le 15 du mois précédant la parution.

### 10 OCTOBRE: FÊTE DE L'ACTION DE GRÂCE

Les bureaux administratifs de la ville seront fermés et il n'y aura pas de cueillette d'ordures ménagères.

## LES ÉLECTIONS S'EN VIENNENT

En vue des élections municipales qui auront lieu à l'Ancienne-Lorette le 6 novembre prochain, Me Gabriel Michaud, greffier de la ville et Président d'élection, préparé un article élaboré sur le scrutin à l'intention des contribuables. Les informations que l'on retrouve en pages 2 et 3 de la présente édition du Loretain traitent des sujets suivants:

- Dépôt des listes électorales
- Révision des listes électorales
- Conditions pour se porter candidat
- Mise en candidature
- Vote par anticipation
- Déroulement du scrutin

Dans Le Loretain du mois de novembre, Me Michaud apportera des détails supplémentaires entourant l'élection. De plus, les photographies des candidats qui auront été mises à la disposition du Loretain seront alors publiées.

## GARAGES ET ABRIS POUR L'HIVER

L'automne est à peine commencé et il faut déjà penser à l'hiver. Comme à chaque année plusieurs d'entre vous se munissent de garage de toile ou de panneaux démontables et comme par le passé, les dates où l'on peut ériger ces garages se situent entre le premier novembre et le 5 avril.

L'an dernier tous les garages ont été mesurés sur la demande du Conseil municipal et une lettre a été envoyée à tous ceux qui dérogeaient à la réglementation. Cette année nous reverifions tous les garages d'hiver et ceux qui ne respectent pas les marges d'implantation devront déplacer leur garage ou faire face aux procédures prévues à notre réglementation.

Voici donc ces normes, dans les zones résidentielles, un garage ou un abri temporaire est permis dans la marge de recul mais à une distance de 5 pieds de la chaîne de rue ou de la ligne de lot dans les rues où il n'y a pas de chaîne. De plus, ces abris doivent être distants d'au moins 5 pieds de toute borne fontaine. Ces normes sont des minimums à respecter pour le déblaiement de la neige et la protection contre l'incendie.

En cas de doute, n'hésitez pas, contactez-nous.

Claude Ratté  
Directeur  
Service d'urbanisme

**SOUVENIR:** De 1676 à 1786, le total des naissances pour les familles qui enregistrent le plus grand nombre atteint les chiffres suivants à l'Ancienne-Lorette: Drolet 225, Robitaille 182, Hamel 134, Alain 124, Plamondon 91, Dion 82 et Gauvin 77.

Source: Lionel Allard.

Ville de l'Ancienne-Lorette, 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette — P.Q. — G2E 3J5 — (418) 872-9811

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## DÉPÔT DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le Président d'élections doit déposer la liste des électeurs de chacun des quartiers au bureau de la municipalité le 1er octobre 1983.

Un avis à cet effet doit de plus être donné par le Président d'élections dans les deux jours du dépôt de la liste; cet avis mentionnera les jours, lieux et heures de chacune des séances du bureau de révision. Il sera publié dans le journal Le Soleil, normalement le 3 octobre 1983. L'ensemble des listes des électeurs de chacun des quartiers constitue la liste électorale de la municipalité.

Naturellement, la liste électorale pourra être consultée en tout temps à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette.

Cependant, afin de faciliter la consultation de la liste, une liste par ordre alphabétique de tous les électeurs de la Ville sera, dès le 1er octobre 1983, affichée à chacun des endroits suivants dans la municipalité:

### BANQUE NATIONALE DU CANADA:

1366 rue St-Jacques (à l'intérieur, sur le comptoir au fond, face à la porte d'entrée)

### BANQUE ROYALE DU CANADA:

1875 rue Notre-Dame (à l'intérieur, sur le comptoir circulaire, face à la porte d'entrée)

### CAISSE POPULAIRE:

1638 rue Notre-Dame (à l'intérieur, sur le comptoir situé à gauche de la porte d'entrée)

### BUREAU DE POSTE:

1697 rue Notre-Dame (à l'intérieur, dans le hall d'entrée)

### GARAGE MUNICIPAL:

1410 des Pins ouest (porte extérieure, du côté de la rue des Pins ouest)

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION:

1414 rue St-Paul (à l'extérieur, à côté de la porte d'entrée du secrétariat)

### POSTE DE POLICE:

1575 rue Turmel (à l'intérieur, sur le comptoir de la réception)

### PHARMACIE CANTIN:

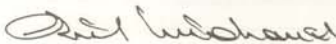
1362 rue St-Jacques (à l'intérieur dans le hall d'entrée)

### PHARMACIE LACROIX:

1415 rue Notre-Dame (à l'intérieur dans le hall d'entrée)

La liste électorale peut donc être consultée à chacun des endroits précités et il est également possible de la consulter en communiquant par téléphone au bureau du Président d'élections, à l'Hôtel de Ville, au numéro de téléphone 872-9811.

Le Président d'élections



Me Gabriel Michaud, avocat

## RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Toute personne qui croit que son nom, ou celui d'une autre personne, a été omis de la liste électorale ou y a été inscrit sans droit, peut déposer une demande écrite en inscription ou en radiation au bureau de la municipalité avant le 8 octobre 1983, ce qui signifie que le dernier jour pour déposer une demande en inscription ou en radiation est fixé au 7 octobre 1983.

Aucune demande ne pourra être considérée par le bureau de révision si elle a été déposée après le délai mentionné au paragraphe précédent.

Toutes les demandes écrites déposées avant le 8 octobre 1983 seront par la suite remises au bureau de révision qui décidera en dernier essor si la liste électorale doit être modifiée ou non.

Il y a lieu de rappeler que, pour être électeur, il faut rencontrer les qualités suivantes:

1. Être une personne physique;
2. Être majeure (en date du 1<sup>er</sup> septembre 1983);
3. Être un citoyen canadien;
4. N'être frappé d'aucune incapacité légale prévue par la loi;
5. Être domicilié dans la municipalité depuis au moins douze mois avant le 1<sup>er</sup> septembre 1983 et l'être encore;
6. Si non domicilié dans la municipalité, être:
  - a) soit inscrit sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire d'un immeuble depuis au moins douze mois avant le 1<sup>er</sup> septembre 1983;
  - b) soit locataire d'un bureau ou d'une place d'affaires depuis au moins douze mois avant le 1<sup>er</sup> septembre 1983.

Néanmoins, même si une personne répond à toutes les conditions énumérées au paragraphe précédent, elle doit obligatoirement être inscrite sur la liste électorale pour pouvoir voter de sorte qu'il est recommandé de vérifier si son nom apparaît sur la liste électorale déposée le 1<sup>er</sup> octobre et, s'il y a lieu, déposer une demande écrite en révision de la liste et ce, en respectant les délais mentionnés précédemment.

Enfin, depuis 1978, les syndicats, compagnies, corporations et autres personnes morales n'ont plus le droit de vote lors d'élections municipales.

## BUREAU DE RÉVISION

La révision de la liste électorale sera faite entre le 8 et le 16 octobre 1983.

Tel que prévu à la loi, la cour municipale de la Ville de l'Ancienne-Lorette agira comme bureau de révision.

Le bureau de révision prendra en considération les demandes écrites et il pourra soit confirmer la liste électorale ou soit la réviser.

Il peut aussi corriger les erreurs des copistes dans le nom des électeurs ou dans les autres indications apparaissant sur la liste.

Chacune des personnes concernées par une demande en inscription ou en radiation recevra un avis spécial d'un jour franc, avis indiquant à quel moment le bureau de révision entendra la demande.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## MISE EN CANDIDATURE

Le jour de la présentation des candidats est fixé au dimanche, le 23 octobre 1983, de 12h à 14h, à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette.

Cependant, tout candidat peut remettre au Président d'élection, à son bureau, son bulletin de présentation et ce, en tout autre temps avant le 23 octobre 1983.

## LES CANDIDATS

Peut être candidat à la charge de maire ou de conseiller, toute **personne physique** qui a les qualités suivantes:

- a) être majeur;
- b) être citoyen canadien;
- c) n'être frappé d'aucune incapacité légale prévue par la loi;
- d) être:

1. soit propriétaire ou conjoint d'un propriétaire inscrit comme tel au rôle d'évaluation depuis au moins vingt-quatre mois

avant le 23 octobre 1983 et être résident dans la municipalité;

2. soit domicilié dans la municipalité depuis au moins vingt-quatre mois avant le 23 octobre 1983.

Il appartient à chaque personne qui désire se porter candidat de vérifier au préalable les causes d'incapacité aux charges municipales qui sont prévues dans la loi et qui l'empêcheraient de se porter candidat.

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

### AVIS — ÉLECTION

Je donne avis aux électeurs de la Ville de l'Ancienne-Lorette que la présentation des candidats pour les charges de maire et de conseillers pour ladite Ville aura lieu à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette au 1575 rue Turmel, Ancienne-Lorette, le 23<sup>e</sup> jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), entre douze et quatorze heures, et que, dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la Loi, ce scrutin sera ouvert le sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de novembre de l'année mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), depuis neuf heures du matin jusqu'à dix-huit heures dans chacune des sections de vote.

De plus, il y aura vote par anticipation le trentième (30<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre de l'année mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), depuis quatorze heures jusqu'à vingt-deux heures.

Que j'ai nommé Madame Linda M. Simard, assistante-greffier de la Ville, 148 rue des Dunes, Boischatel, comme secrétaire d'élection.

Donné sous son seing à l'Ancienne-Lorette, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 1983.

Le Président d'élection  
Me Gabriel Michaud, avocat

Art. 151, 156 L.C.V.

Note: L'avis ci-dessus a été publié dans le journal Le Soleil, le 1<sup>er</sup> septembre 1983, et affiché à l'Hôtel de Ville le même jour.

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS

ÉLECTIONS

## VOTE PAR ANTICIPATION

La loi prévoit maintenant, à l'occasion d'élections municipales, la tenue d'un bureau de vote par anticipation.

En effet, inspiré des pratiques électorales fédérales et provinciales, le vote par anticipation fait désormais partie des pratiques électorales municipales.

Après avoir signé une déclaration prévue à cet effet, pourront se prévaloir du vote par anticipation les personnes suivantes:

- certains officiers d'élections, tels les scrutateurs et les greffiers des bureaux de votation;
- les personnes handicapées;
- toute personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de la municipalité ou incapable de voter le jour du scrutin.

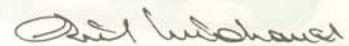
Ce vote par anticipation sera tenu le dimanche, 30 octobre 1983, en la salle du conseil, Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette, de 14h à 22h.

## DÉROULEMENT DU SCRUTIN ET AUTRES INFORMATIONS

Lors de la prochaine édition du journal Le Loretain en date du 1<sup>er</sup> novembre 1983, d'autres informations seront données, particulièrement en ce qui concerne le déroulement du scrutin et la manière de voter.

D'ici là, toute personne peut communiquer avec le soussigné pour toute information additionnelle, en s'adressant à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette ou en composant le numéro de téléphone 872-9811.

Le Président d'élections



Me Gabriel Michaud, avocat

# ENQUÊTE SUR LES BESOINS EN LOISIR

Le présent texte vous transmet les grands résultats de l'enquête qui s'est déroulée au cours de l'été à l'Ancienne-Lorette.

C'est un groupe de cinq étudiant(e)s formant une équipe multidisciplinaire qui a réalisé l'enquête. Cette dernière s'adressait aux adultes et aux jeunes étudiants du niveau secondaire et primaire. L'échantillonnage représentait 12% des groupes retenus soit 1,380 personnes. Le pourcentage de réponse se situe autour de 51.8% (716 personnes).

Les trois principaux objectifs qui ont été identifiés furent:

1. Déterminer les causes de la participation et de la non-participation au niveau des activités offertes par la municipalité;
2. Déterminer le degré de satisfaction des individus par rapport aux activités offertes ainsi qu'aux équipements disponibles;
3. Déterminer les caractéristiques de la clientèle participante et non participante ainsi que leurs attentes respectives.

Le moyen utilisé par le groupe de travail pour recueillir les informations fut le questionnaire. Celui-ci fut élaboré de sorte que les données ont été analysées par informatique.

Ce qui se dégage de cette enquête fait l'objet de huit recommandations générales et en voici la teneur:

## RECOMMANDATION I

D'informer la population à tous les deux ou trois ans sur les équipements existants, le lieu où ils se situent, tout en insistant sur les nouvelles réalisations.

## RECOMMANDATION II

D'augmenter la quantité d'information contenue dans le Loretain en y ajoutant une description sommaire de chaque activité et ce, avant chaque session d'inscription.

## RECOMMANDATION III

D'augmenter la disponibilité et/ou la quantité des équipements existants, plus spécifiquement en ce qui concerne les terrains de balle, les courts de tennis et l'Amphiglace.

## RECOMMANDATION IV

D'étudier l'implantation d'une piscine intérieure, d'une bibliothèque et de pistes cyclables.

## RECOMMANDATION V

D'intégrer des cours de natation à sa programmation.

## RECOMMANDATION VI

D'intégrer des cours de danse aérobique pour la population adulte.

## RECOMMANDATION VII

Voir à ce que les politiques d'engagement des amateurs donnent priorité à la compétence, à la compréhension et à la responsabilité.

## RECOMMANDATION VIII

Voir à l'établissement d'un système d'évalua-

tion permettant de mesurer la qualité de l'animateur, du matériel et des équipements utilisés ainsi que l'activité même et ce, par une tierce personne.

Bien sûr, l'enquête contient d'autres informations plus spécifiques qui seraient trop longues à énumérer et qui se rapportent à onze thèmes particuliers à savoir:

1. L'importance des loisirs;
2. L'information;
3. Les activités pratiquées;
4. Les raisons de la non-participation;
5. Les attentes;
6. La disponibilité;
7. La satisfaction;
8. La consultation;
9. Les coûts d'inscription;
10. L'appréciation des équipements et les équipements désirés;
11. Les suggestions.

Le rapport déposé au conseil de Ville aborde chacun de ces éléments pour chacun des groupes cibles. Toute personne intéressée à consulter ce dit document pourra le faire en se présentant au secrétariat des loisirs, sur la rue Arthur.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont bien voulu participer à cette enquête. Je suis assuré que les résultats obtenus permettront aux divers intervenants à mieux orienter leurs actions et par le fait même répondre aux besoins de la population.

**CAMILLE DESCHÊNES**  
Directeur des loisirs

## LE GAZ NATUREL À L'ANCIENNE-LORETTE

La compagnie Gaz Inter Cité a complété les travaux d'installation d'une conduite principale qui permettra éventuellement de desservir l'Ancienne-Lorette. Actuellement cette firme se livre à une étude de marché avant d'offrir le service aux résidents de la ville. On s'attend toutefois à ce que la population soit informée avant la fin de l'année quant au début de la distribution dans les foyers.

Le gaz naturel, ne sert pas uniquement au chauffage des résidences, mais peut être utilisé pour la climatisation, le séchage des vêtements et aussi la cuisson. Le gaz naturel représente certains avantages comme par exemple le fait de ne pas être polluant. Il est aussi non-toxique et inodore à l'état pur. Selon des statistiques publiées récemment, le gaz naturel coûte moins cher que les autres combustibles pour le chauffage des maisons. On parle d'une économie pouvant aller jusqu'à 15% comparativement à l'électricité et de 30% par rapport avec l'huile à chauffage.

Dans l'Ancienne-Lorette, la conduite principale a été enfouie sous la rue Notre-Dame et le boulevard Hamel. Tous les travaux ont été payés par la compagnie Gaz Inter-Cité.

## UN SERVICE UTILE



L'Ancienne-Lorette est l'une des rares villes de la région qui offre un service ambulancier. Pour les six premiers mois de l'année, l'ambulance de la ville a effectué 115 transports de malades ou de blessés vers les hôpitaux de la région. Ce service relève de la Protection Publique que l'on peut contacter à 872-9818.

(Photo: Club de Photo Ancienne-Lorette, par Rolland Hamel).

## LA PRÉVENTION, C'EST NÉCESSAIRE



À l'Ancienne-Lorette, depuis les dernières années, l'accent a été mis sur la prévention contre les incendies. Tout d'abord, il y a eu l'adoption d'un règlement rendant obligatoire le ramonage, travail qui est confié aux pompiers locaux et qui est effectué durant la saison estivale. Et puis la ville a obligé chaque propriétaire et locataire à se munir d'un détecteur de fumée. Cet appareil ne réduit pas nécessairement le nombre d'incendies mais il permet de sauver des vies s'il est installé dans un endroit névralgique.

Depuis les dernières années, les incendies majeurs ont été peu nombreux à l'Ancienne-Lorette à l'exception de la destruction des installations de la firme Breton et Gallagher. Les villes voisines ont été moins chanceuses. Rappelons-nous seulement le Collège Jésus-Marie de Sillery, l'église de Loretteville, le Patro Roc Amador de Québec, l'Institut St-Joseph de la Délivrance de Lévis, Place Laurier et l'église Notre-Dame de Foy, à Ste-Foy, la Bastogne à Beauport, la firme Vibreck à Charlesbourg-Ouest, la Davie Shipbuilding à Lauzon, Place Fleurs-de-Lys à Québec.

Sur le plan des pertes de vie, l'Ancienne-Lorette n'en déploré qu'une seule depuis les dernières années. Il s'agit d'une femme qui a péri dans l'incendie d'un motel sur le boulevard Hamel. D'ailleurs dans la liste des incendies majeurs au Québec, l'Ancienne-Lorette ne figure nulle part, soit pour les pertes matérielles ou le nombre de victimes. Cette liste comprend plus de 400 incendies. C'est grâce à la vigilance des citoyens et aux mesures de prévention préconisées par le Service de la protection publique que l'Ancienne-Lorette n'a pas connu de sinistre majeur.

(Photo: Club de Photos Ancienne-Lorette par Rolland Hamel).

## LA RÉCUPÉRATION... UNE IDÉE À CONSERVER!

À l'Ancienne-Lorette, une grande majorité des citoyens est sensibilisée aux divers aspects de la récupération et du recyclage. Papier journal, verre, cannettes d'aluminium et boîtes de conserves sont mis de côté pour connaître une nouvelle vie. Mais il a d'autres aspects à la récupération, des aspects qu'il ne faudrait pas perdre de vue.

Où se procurer des jouets usagés? Où aller porter vos vieux livres? À qui pourraient servir vos périodiques périmés? Ce sont quelques unes des questions auxquelles vous trouverez une réponse dans le répertoire régionale des ressources que Recyclage-Québec vien de publier.

La récupération... une idée à conserver dresse pour vous une liste des services disponibles dans la région de Québec. L'utilisation d'un répertoire devrait favoriser une utilisation plus rationnelle des liens de consommation et contribuer à accroître des habitudes de conservation.

Où vous procurer votre exemplaire de ce répertoire? À la réception de l'Hôtel de Ville, 1575, rue Turmel, de 9h à 17h, du lundi au vendredi. Allez le chercher! C'est un court déplacement qui vous sauvera bien des pas...

### Faut-il nettoyer ses contenants de verre?

Toute matière autre que le verre peut nuire au processus de recyclage; aussi demandons-nous à chaque participant de rincer ses contenants de verre et de les débarrasser de tout contaminant.

#### Pas de contaminants



Par contre, il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes en papier, ni les collets en plastiques.

## PRÊT POUR L'HIVER



Même si on ne veut pas y croire, l'hiver approche et d'ici quelques semaines les premiers flocons de neige feront leur apparition au grand plaisir des amateurs de sports d'hiver. Pour d'autres, l'hiver représente mille et un tracas. Les automobilistes, pour la plupart, détestent cette saison. Cependant à l'Ancienne-Lorette tout sera prêt pour faire face à cette saison. C'est en effet à l'automne que les membres du personnel du Service des Travaux Publics préparent l'équipement nécessaire à l'entretien des chemins. La ville possède un équipement moderne et un personnel professionnel. Avec ces atouts, on ne peut qu'avoir un bon service.

(Photo: Club de Photos Ancienne-Lorette par Rolland Hamel).

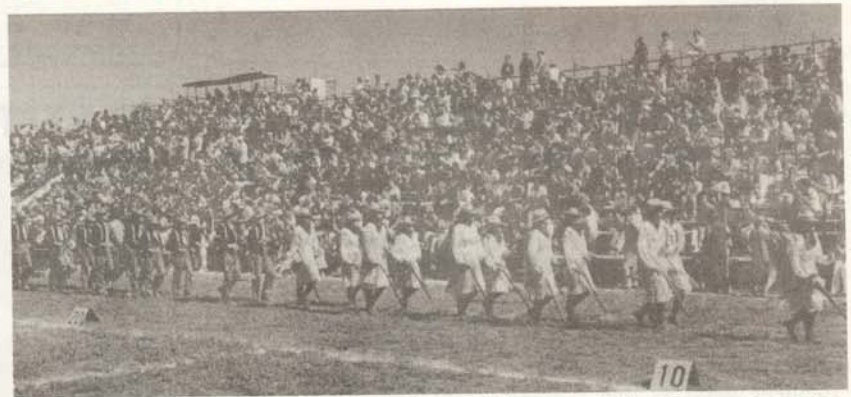
## RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS

Il existe à l'Ancienne-Lorette un règlement municipal sur les chiens. Le responsable de l'application de ce règlement (V230), M. Lauréat Bob Plante a préparé à l'intention des propriétaires de chiens une liste des principaux points de ce règlement;

- Le paiement de la licence est dû le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ou 24 heures après avoir fait l'acquisition d'un chien.
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne responsable pour leurs sorties dans les rues de la ville.
- Ils ne doivent pas être errants dans les rues sans quoi ils sont ramassés, mis en fourrière et les frais sont alors encourus par le propriétaire de l'animal.
- Toutes les plaintes doivent être acheminées à la Centrale de la Protection Publique (872-9818) d'où un répartiteur peut aviser le préposé à cette tâche.
- Les propriétaires de chiens doivent aussi être informés que ceux qui abandonnent leur animal peuvent se voir imposer des sanctions sévères. Par le passé, certains ont été traduits devant les tribunaux et ont dû payer l'amende pour avoir fait fi du règlement V230.
- Il est recommandé à chaque propriétaire de chien de se procurer une copie de la réglementation municipale en s'adressant à l'Hôtel de Ville à 872-9811.

En 1982, on a enregistré, uniquement à l'Ancienne-Lorette, 360 plaintes diverses se rapportant aux chiens. De plus, environ 400 licences ont été émises par la ville pour cette période.

## UN FESTIVAL RÉUSSI



Championnat provincial des corps de tambours et clairons en collaboration avec la municipalité de l'Ancienne-Lorette et les Sénateurs. 21 août 1983: Grande finale, site Polyvalente Ancienne-Lorette. (Photo: Club de photos Ancienne-Lorette par Rolland Hamel).

En août dernier avait lieu sur les terrains de la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette, le Festival Musical Provincial 1983, regroupant 28 corps de Tambours et Clairons venant des quatre coins de la province. Durant trois jours, plus de 10,000 personnes ont pu admirer et entendre ces corps sélectionnés parmi les meilleurs de la province. Les participants ont d'ailleurs été fort impressionnés par l'accueil des Loretteins.

Les grands gagnants furent les Sonnor de La Prairie, les Crécendo de St-Bruno, les Étoiles d'Or de Laval, les Incorruptibles du Nord, les Sénateurs de l'Ancienne-Lorette, les Dynamiques de St-Jean Chrysostôme et les Royalistes de Neufchatel. Ce sont donc les participants de la région de la Métropole

qui ont dominé mais nos Sénateurs en ont impressionné plusieurs.

Ce succès a été rendu possible grâce au travail de plusieurs personnes comme MM. Claude Bordeleau, André Larochelle, Jean-Louis Paquet, Robert Carrier, Marc-André Laberge, Benoît Côté, Normand Duguay, Jean Neuvel, Paul-Émile Naud et Yvan Lachevrotière, sans oublier tous les bénévoles qui ont oeuvré au sein du comité.

Au cours des prochains mois les autorités municipales analyseront l'impact de ce Festival et une décision devrait alors être prise pour l'an prochain.

**MAIRE SUPPLÉANT**



Monsieur André Côté, conseiller du quartier St-Paul a été nommé maire suppléant. Il remplace M. Jean-Roch Côté qui vient de terminer son terme.

**LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Comme toutes les autres villes en Amérique du Nord, l'Ancienne-Lorette participe à cet événement qui se déroule du 9 au 15 octobre.

**LA PETITE ENTREPRISE**

La ville de l'Ancienne-Lorette a créé la semaine du 23 au 29 octobre comme celle visant à mettre de l'avant La Petite Entreprise.

Plusieurs organismes supportent cette semaine comme la Banque fédérale de développement, les chambres de commerce et les gouvernements. La Ville de l'Ancienne-Lorette est donc heureuse de s'associer à tous ces organismes.



**VOUS AVEZ UN COIN DOUILLET À LOUER?**

En vue des grandes festivités qui auront lieu à l'été 1984 dans la région de Québec, une invitation est lancée à tous les citoyens et citoyennes de l'Ancienne-Lorette à participer au programme "Hébergement Québec 84".

La Corporation Québec 1534-1984 demande à tous ceux qui disposent de chambres, appartements, maisons d'été, roulotte à louer, au cours de l'été 1984, de communiquer avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en composant le numéro 643-2306.

Toutes les offres reçues seront accumulées dans une banque d'information qui sera intégrée à la Centrale "Hébergement Québec 84".

En 1984 ils seront des milliers de visiteurs à assister à toutes les activités entourant la venue des Grands Voiliers. "Hébergement-Québec 84" se charge des modalités de sélection et de location. Pour plus de détails on peut aussi écrire à l'organisme en question au soin du ministère déjà mentionné à 710 Place d'Youville, Québec G1R 4Y4.

**OFFRE DE LOCATION DE CHAMBRES  
HÉBERGEMENT QUÉBEC 84**

Nom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Propriétaire	<input type="checkbox"/>	Locataire	<input type="checkbox"/>
Nombre de chambres à louer	<input type="checkbox"/>	Roulotte	<input type="checkbox"/>
Appartement complet	<input type="checkbox"/>	Chalet	<input type="checkbox"/>
Sous-sol	<input type="checkbox"/>	Maison complète	<input type="checkbox"/>
Échange de logement	<input type="checkbox"/>	Accueil famille	<input type="checkbox"/>
Disponible de _____ à _____			

**RETOURNEZ À:**  
 Hébergement Québec 84  
 Service d'hôtellerie  
 Ministère de l'Industrie,  
 Commerce et Tourisme  
 710, Place d'Youville  
 3<sup>e</sup> étage  
 Québec, Québec G1R 4Y4  
 No. de tél.: 643-2306

**POSTE D'EMPLOYÉ(E) DE BUREAU  
service de la protection publique**

La Ville de l'Ancienne-Lorette ouvre un poste permanent d'employé(e) de bureau pour effectuer le travail général de bureau pour le directeur et les membres du Service de la protection publique.

Pour occuper ce poste, les candidat(e)s doivent posséder les qualifications suivantes:

- Secondaire V ou l'équivalent
- Sténographie, dactylographie
- Connaissance d'appareil à dicter
- Excellente connaissance du français écrit et parlé
- Sens de l'initiative
- Facilité de communication

Préférence sera accordée aux résidents de l'Ancienne-Lorette et l'expérience pertinente sera considérée.

**RÉMUNÉRATION**

Salaires et bénéfices marginaux selon la convention collective de travail en vigueur.

**INSCRIPTION**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature par écrit, au plus tard le 14 octobre 1983, à 17h, à l'adresse suivante:

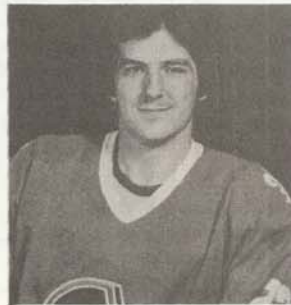
Directeur du personnel  
 Ville de l'Ancienne-Lorette  
 1575, rue Turmel  
 Ancienne-Lorette, G2E 3J5

**POUR UNE MEILLEURE  
PRESSION D'EAU**



Une entente vient d'intervenir entre les Villes de Québec et de l'Ancienne-Lorette afin d'assurer une pression plus forte pour les résidents du nord de la ville de l'Ancienne-Lorette. Une 2e vanne sera installée au cours des prochains mois permettant de régulariser la pression en provenance du réseau de la Ville de Québec. Ainsi les résidents du secteur nord seront alimentés en eau avec un meilleur débit et une pression améliorée. Les travaux sont évalués à environ 65 000,00\$ et devraient débiter bientôt.

**À LA TÊTE DES NORDIQUES**



Un des nôtres, Mario Marois a été nommé capitaine des Nordiques de Québec de la Ligue Nationale de Hockey. Mario Marois qui porte le numéro 22 est un p'tit gars de l'Ancienne-Lorette qui a fait sa marque dans le hockey grâce à sa grande volonté. Il est un exemple pour les jeunes loretains. Bravo Mario et bonne chance pour la saison qui débute.

**CONCOURS MAISONS FLEURIES — REMISE DES PRIX**



Le premier prix de la catégorie Unifamiliale a été décerné à M. et Mme C.R. Gélinas et de gauche à droite, on reconnaît MM. Jacques Fauchon et Jean-Roch Côté, conseillers, M. C.R. Gélinas, Madame Pauline Marois, ministre et Madame Gélinas.



Catégorie Multifamiliale: M. Jacques Fauchon, conseiller, les récipiendaires M. Léonard et Mme Stella Tessier et le maire Marcel Pageau.



De gauche à droite, M. et Mme Gilles Drouin, gagnants de la catégorie Le plus bel arbre, M. Armand Pettitclerc, premier prix Commerce, M. et Mme Gélinas, premier prix catégorie Unifamiliale, M. Léonard et Mme Stella Tessier, premier prix Multifamiliale. (Photos: Club Photos Ancienne-Lorette par Pierre Bourdeau et Roland Hamel).

Nous publions ci-dessus les photos prises lors de la remise des prix du Concours Maisons Fleuries qui s'est tenue le 28 août 1983 à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette. Les inscriptions ayant passé de 29 l'année dernière à 49, cette année, nous pouvons af-

firmer que le concours gagne en popularité et nous tenons à remercier les citoyens pour cette hausse de participation.

## DU CIVISME S.V.P.



La Ville de l'Ancienne-Lorette met à la disposition des contribuables un container pour le dépôt des ordures, c'est-à-dire les ordures qui ne sont pas acceptées lors de la cueillette régulière. Ce container accessible à toute la population est située à proximité du garage municipal sur la rue Des Pins Ouest. Malheureusement, même s'il s'agit d'un dépôt à ordures, cela ne veut pas dire que les utilisateurs doivent manquer de civisme. La population est donc invitée à faire un effort pour le conserver propre de même que son entourage. (Photo: Club de photos Ancienne-Lorette par Julienne Hardy).

## ÊTRE EN FORME



Il est indispensable de nos jours de conserver une bonne forme physique. Le site des Loisirs de l'Ancienne-Lorette offre l'opportunité à la population de s'adonner à certains exercices permettant de demeurer dans une excellente forme physique.

## BOUTONNIÈRES DE LA VILLE:

Les personnes qui sont intéressées à obtenir une boutonnière aux armoiries de la ville peuvent se rendre à l'hôtel de Ville entre 9h et 17h du lundi au vendredi. Cette boutonnière coûte 2,00\$ si on l'achète sur place ou 3,00\$ par la poste. Il faut se dépêcher, la quantité diminue.

## IMPORTANTES TRAVAUX DE VOIRIE

Au cours des derniers mois, les résidents de l'Ancienne-Lorette ont pu se rendre compte d'importants travaux de voirie à l'intérieur de la ville. Il y a eu, bien sûr, la pose d'une conduite pour le gaz naturel. Mais, pour les automobilistes les travaux les plus significatifs furent ceux qui ont permis de prolonger la rue Turmel sur une longueur de 2,500 pieds entre les rues St-Georges et Cartier.

Grâce à ces travaux les automobilistes peuvent maintenant circuler de la rue St-Paul vers le nord jusqu'à Notre-Dame. La Ville a dû investir 94 000,00\$ pour la réalisation du projet. Ouvert depuis quelques semaines ce nouveau tronçon permet de décongestionner la circulation sur la Côte de l'Aéroport ou sur la rue Notre-Dame. Ce

tronçon aura aussi pour effet de diminuer le nombre d'automobilistes empruntant régulièrement les rues St-Georges et St-Alphonse.

Les travaux ne sont pas totalement terminés puisque la ville entreprendra l'asphaltage de cette artère dès le printemps prochain. De plus on y installera les conduits d'eau. Lorsque le secteur se développera sur le plan domiciliaire, on y installera les infrastructures d'égout.

Durant l'été, le Service des Travaux Publics a aussi réparé les dommages causés lors de l'affaissement de la rue de la Hutte. Ce problème a été provoqué par les fortes pluies du mois de mai dernier. Un conduite de 60 mètres de long a été installée sous la rue. Les travaux ont coûté environ 23 000,00\$.



Si la Ville de l'Ancienne-Lorette obtient de bons résultats dans le domaine des incendies il ne faut pas oublier que le pompier n'est pas le seul impliqué dans la prévention. L'automne, c'est la saison des feuilles mortes et plusieurs sont tentés de les faire brûler. Un règlement interdit ce genre de feu qui présente de graves dangers et même des risques de conflagration. Encore là, c'est l'affaire de tous et de chacun.

## COMMENT VOUS APPELEZ-VOUS

Pour les gens de l'Ancienne-Lorette ce n'est plus un secret; ils sont des Lorettains. Il s'agit là de notre désignation provenant du nom de l'endroit où l'on demeure. À la Commission de Toponymie du Québec, cette désignation porte le nom de "gentilé". Mais comment appeler les gens des villes qui nous entourent?

Beaumont: Beaumontois  
Beauport: Beauportois  
Cap-Rouge: Carougeois  
Charlesbourg: Charlesbourgeois  
Lauzon: Lauzonnais  
Lévis: Lévisien  
Loretteville: Lorettavillois  
Ste-Foy: Fidéen  
St-Pierre, Île d'Orléans: St-Pierrais  
Sillery: Sillerien

## DE FUTURES GRANDES CHAMPIONNES



L'équipe féminine de soccer Élite de l'Ancienne-Lorette dans la catégorie Bantam a remporté de grandes victoires durant la dernière saison. Lors de la finale régionale des Jeux du Québec à St-Augustin, l'équipe lorettaine a mérité une médaille d'or en remportant quatre victoires en autant de rencontres. De plus, lors du Tournoi Optimiste à Beauport elle s'est classée au premier rang. Sur la rangée du bas dans l'ordre habituel: Josée Beaupré, Caroline Gagné, Nathalie Gagnon, Annie Berthelotte, France Blouin, Julie Morel et Nathalie Bonneau. Sur la rangée du haut: Claude Lachance, Valérie Martineau, Caroline Drolet, Chantal Julien, Nathalie Giroux, Johanne Lacasse, Lucie Jacques et Stéphane Labrie entraîneur. N'apparaît pas sur la photo Sophie Audet.

## À VOTRE SERVICE: LES LOISIRS



Camille Deschênes

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous entretenir des projets spéciaux que le Service des Loisirs a administré au cours de l'été.

Tout d'abord, trois projets d'été se sont réalisés durant cette période. Le premier projet visait à compléter l'aménagement des parcs de quartiers. À ce sujet l'installation des jeux est terminée. Il ne reste qu'à compléter l'aménagement paysager. La localisation de ces parcs se retrouve dans les quar-

tiers St-Olivier, St-Jean Baptiste, des Pins et St-Jacques. Les équipements implantés sur chacun des parcs visent à répondre aux besoins des jeunes de douze ans et moins. Afin que ces équipements puissent demeurer sécuritaires, nous demandons à quiconque de rapporter toutes défectuosités et/ou bris au secrétariat du Service des Loisirs. Le deuxième projet concernait l'étude sur la faisabilité d'implantation de jardins communautaires. À cet égard, la population de l'Ancienne-Lorette pourra se prévaloir de lots au cours de l'été 1984. Environ une soixantaine de lots ont été prévus afin de répondre aux besoins. L'emplacement de ces jardins se situera sur le plateau adjacent à celui de la piscine c'est-à-dire, au sud de cet équipement. Déjà des travaux préparatoires (rotocultage du terrain, ensemencement du sarazin, labourage et construction d'une remise) à ceux du printemps sont complétés. C'est le comité d'embellissement qui a la responsabilité de mettre en oeuvre ce dossier.

Comme troisième projet, nous avons à exécuter une étude sur les besoins en loisir. Les résultats de cette enquête sont contenus dans un article spécial dans ce même journal.

À titre de travaux, nous avons procédé à l'isolation de l'entretoît, au remplacement de la finition de la couverture, au remplacement des fenêtres et à la reconstruction de la galerie arrière.

Comme autre projet, nous avons fait la rénovation extérieure de la Hutte. Une subvention provinciale dans le cadre du programme "Chantier Québec" a permis d'améliorer cette salle communautaire, qui demeure un atout majeur dans l'organisation des loisirs.

De plus, un projet dans le cadre du programme "PRIME" nous permet actuellement d'améliorer des équipements existants sur le site des loisirs. Entre autre, des travaux importants se feront au pont St-Jean-Baptiste, à la piste de conditionnement physique et aux sentiers en général.

Bref, tous ces projets ont favorisé l'embauche de vingt-deux personnes et la subvention totale représente un montant de 112 556,00\$. Je veux aussi remercier les organismes para-municipaux qui ont accepté de parrainer ces projets. En l'occurrence, il s'agit de la Chambre de Commerce, du Club Richelieu, du comité de St-Vincent de Paul et du Cercle des Fermières.

Tous ces organismes se sont associés au Service des loisirs et cette coopération a permis la concrétisation et la réalisation de projets communautaires.

À mon avis, c'est ce type de relation à favoriser et développer dans une communauté comme la nôtre.

Camille Deschênes

Directeur Service des Loisirs

### OCTOBRE À L'ANCIENNE-LORETTE

1. Recrutement pour les Sénateurs — Polyvalente — 9h à 16h, et tous les autres samedis.
2. Assemblée générale annuelle des Sénateurs.
3. Assemblée du conseil municipal à l'Hôtel de Ville à compter de 20h.
5. Réunion mensuelle du Cercle des Fermières au sous-sol de la sacristie à 19h30.
10. Fête de l'Action de Grâce — Les bureaux administratifs de la ville sont fermés.
17. Réunion du conseil de ville à 20h00 à l'Hôtel de Ville.
23. Fin de la période de mise en nomination pour les élections municipales du 6 novembre.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

### ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Louis Robitaille	872-4518
Cadets:	Pauline Carignan	872-0643
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Mistral:	Stéphane Morel	872-2041
Patinage artistique:	André Blouin	872-3440
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Caroll Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

### ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
AFEAS:	Gisèle Cantin Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Association Locataires		
Place des Pionniers	Mme Simone Roy	872-0344
Cercle des Fermières	Mme Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Alain Ferland	878-3465
Chevaliers de Colomb:	Jean-Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	M. René Bouillon	872-8825
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:		
Service d'entraide	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Rayon de Soleil:		
Laval Monfette		872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633
Tournoi Bantam:	Guy Lacroix	872-9935

### SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9811
Grefite et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphithéâtre (Aréna)		871-3434
Office Municipal		
d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

### CONSEIL MUNICIPAL

Maire:		
Marcel Pageau		872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.  
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québecor Inc.

LE LORETTAIN